

REGLEMENT DU JEU

« Offrez-vous le cadeau de vos rêves grâce à votre assistant personnel max* »

** (un montant de 500 € à gagner) .*

Article 1 :

NOUVELLE VAGUE (Filiale du Crédit Mutuel Arkea), Société anonyme au capital de 20 040 000 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, ayant son siège social 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon (29480), agréée en qualité d'établissement de paiement, organise du mercredi 19 Décembre 2018 à 9h au Dimanche 23 décembre 2018 à 18h, un jeu intitulé « Offrez-vous le cadeau de vos rêves grâce à votre assistant personnel max* (dans la limite de 500€) » .

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des salariés et représentants de Nouvelle Vague et des personnes vivant sous leur toit.

Article 3 :

L'annonce du jeu se fera :

- via un flyer distribué par max à proximité du centre-ville de Nantes : Rue Crébillon, Place Royale, Marché de Noël...)

Pour participer au jeu via le flyer, il est nécessaire de :

- Télécharger l'application max ;
- D'être client max ;
- De parler à max via le chat de l'application et de rentrer le code MAXNOEL18.

Chaque participant peut participer une seule fois.

Article 4 :

Le gagnant du jeu sera tiré au sort. Le tirage au sort aura lieu le lundi 24 décembre 2018. Ce tirage au sort aura pour but de faire gagner 1 participant. Le gagnant sera informé par chat de l'application qu'il a gagné un montant de 500€ pour s'offrir le cadeau qu'il souhaite.

La somme de 500€ sera virée sur son compte max.

Article 5 :

Présentation du lot à gagner (1 lot) : une somme de 500€ qui sera créditée sur le compte max du gagnant pour qu'il s'offre le cadeau de ses rêves.

Article 6 :

Le lot n'est ni cessible ni modifiable. Le gagnant sera avisé par chat de l'application et par mail au plus tard le lundi 24 décembre 2018 avant 16h. Le lot sera crédité sur le compte max du gagnant qui devra fournir un rib max.

Sans réponse pour le lundi 24 décembre avant 16h, le gagnant sera réputé avoir définitivement renoncé à se faire attribuer le lot et Nouvelle Vague pourra le conserver.

Article 7 :

Nouvelle Vague se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge, et l'adresse des gagnants. Nouvelle Vague se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement accessible sur notre site max.fr notamment à partir du lien figurant sur le flyer du jeu. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de Nouvelle Vague.

Article 9 :

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande via la messagerie privée Facebook. Il sera aussi disponible lors de l'animation auprès des équipes max.